



Direction régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement du Centre-
Val de Loire

Plan national d'actions *Maculinea*
Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage régional
Mardi 29 novembre 2016 – 09h30

Présents

- Renaud BAETA & Eric SANSAULT, ANEPE Caudalis
- Gabriel MICHELIN, CDPNE
- Clément COROLLER, CPIE Touraine-Val de Loire
- Mathieu WILLMES, DREAL Centre – Val de Loire
- Antoine LEVEQUE, Entomo Fauna
- Ludivine AMDOUNI-BOURSIER, Eure-et-Loir Nature
- Marie-Claire IMBERT, Eure-et-Loir Nature
- Daphne MARQUES, FNE Centre-Val de Loire
- Romuald DOHOGNE, Indre Nature
- Sébastien BRUNET, Nature 18
- Olivier RIQUET, PNR Loire Anjou Touraine
- Alain CAMA, ETL / membre du CSRPN
- Jean-Luc MERCIER, IRBI Université de Tours
- Dimitri MULTEAU, Cen Loir-et-Cher
- Florian LAURENCEAU, Perche Nature
- Serge GRESSETTE, Cen Centre – Val de Loire

Excusés

- Jean-Louis PRATZ & Sébastien DAMOISEAU, CERCOPE
- Pascal HUBERT, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Nicolas CHEVALIER, Conseil départemental du Loiret
- Sophie GRIBIUS, Conseil régional Centre-Val de Loire
- Cathy MONTFORT, Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir
- Olivier PROT, Direction Départementale des Territoires de l'Indre
- Vincent LAIGNEL, Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher
- Raphaëlle ITRAC-BRUNEAU, OPIE
- Eva SEMPE, Sologne Nature Environnement
- Julien ROUSSEAU, Sologne Nature Environnement

Compte-rendu

Mathieu WILLMES introduit le Comité de pilotage (COFIL) en remerciant tous les participants pour leur présence.

Après un tour de table, Serge GRESSETTE, animateur de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions (PNA) en faveur des *Maculinea*, présente l'ordre du jour du COFIL du 29 novembre 2016.

1. Evolution de la politique PNA par Mathieu WILLMES, DREAL Centre-Val de Loire

La politique PNA est au cœur du dispositif réglementaire avec un objectif d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces de faune et de flore sauvages (articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ainsi que L.411-3 récemment modifié par la loi pour la reconquête de la biodiversité).

Le dispositif PNA est en cours de refonte. Un projet d'instruction doit préciser les modalités de sélection des espèces prioritaires et les principes d'élaboration des plans et de leur mise en œuvre.

Plus de 1660 espèces sont classées sur la liste rouge nationale UICN (CR, EN, VU). Comme il est ni possible, ni forcément pertinent d'élaborer un PNA pour toutes ces taxons, une priorisation des espèces pour l'action publique a été réalisée par le MNHN aboutissant à 639 taxons prioritaires.

Sur ces bases, une expertise est réalisée au cas par cas par le MNHN et la FCBN pour définir l'outil et le programme les plus appropriés pour assurer la conservation des espèces (SCAP, TVB, Natura 2000, programmes FEDER, FEADER, Life, et/ou PNA).

L'outil PNA est adapté en fonction de l'objectif :

- un diagnostic de connaissances : acquisition de connaissances nécessaires et préalables (biologie, état de conservation, menaces) pour les espèces en situation critique pour agir efficacement ;
- un PNA rétablissement (durée : 5 ans – 10 ans si justifié) : mesures spécifiques pour améliorer la situation biologique de l'espèce ;
- un PNA conservation (durée : 10 ans) : capitalisation des acquis, intégration des exigences des espèces dans les politiques publiques, conciliation entre la présence des espèces sauvages et activités humaines, si nécessaires.

Les modalités de mise en place ont été revues :

- différents niveaux de décision : Ministère, Région, ou tout autre porteur de projet public ou privé ;
- différents maîtres d'ouvrages : DREAL/DRIEE/DEAL, collectivités ou porteurs privés ;

La rédaction, la validation, l'animation et l'évaluation sont précisées dans la continuité de la politique PNA précédente, en sachant que l'animation pour les PNA conservation ne sera pas systématique.

2. Bilan de la mise en œuvre 2011-2015 du PNA *Maculinea* par Mathieu WILLMES, DREAL Centre-Val de Loire (Diaporama : OPIE)

Ce bilan a reçu un avis favorable par le CNPN le 20 octobre 2016.

La mise en œuvre du PNA a permis :

- d'améliorer nettement la connaissance et la production d'observations (93% de nouvelles données depuis 2010) ;
- d'améliorer la connaissance sur les traits de vie des espèces ;
- d'affiner l'état de conservation des espèces de la DHFF ;
- d'intégrer les *Maculinea* dans les différentes politiques publiques (Natura 2000, MAEC, SCAP, TVB...);
- de structurer et de former un réseau d'acteurs.

Le bilan financier démontre l'effet « levier » de la politique PNA : en face d'1 € apporté par l'État, 1,55 € supplémentaires ont été mobilisés par les acteurs.

108 salariés (14,6 ETP) associés à 150 bénévoles ont été impliqués dans cette mise en œuvre 2011-2015. ces chiffres sont néanmoins certainement très sous-estimés.

Le PNA *Maculinea* devrait être prolongé en 2017 sous forme d'un PNA rétablissement élargi aux lépidoptères rhopalocères patrimoniaux (dont la liste nationale est en cours de finalisation).

3. L'Azuré des mouillères en Indre-et-Loire : retour sur le suivi de 4 transects dans les landes de Saint-Martin et étude des relations fourmis-imagos-gentianes par Renaud BAETA (ANEPE Caudalis)

Retour statistique sur le suivi 2015 :

Cette présentation a pour objet un retour sur le suivi 2015 réalisé sur 4 transects (Landes, Chênaie, Gâtés & Chicots) à travers un traitement statistique un peu plus poussé sur les relations entre *Maculinea alcon alcon* (œufs & imagos), les fourmis et la plante-hôte.

En 2015, 4,4 km de transects ont été réalisés pour 438 mailles 10x10m où ont été échantillonnés, pour chaque maille, le nombre d'imagos, d'œufs, de gentianes et la présence / absence de *Myrmica scabrinodis*.

Les résultats mettent en évidence :

- une corrélation positive entre le nombre d'œufs et le nombre d'imagos comptés par maille ;
- le nombre d'œufs recensés chute assez vite (par 3) – l'influence du pic de vol des imagos est très probable : cela signifie qu'il faut bien connaître la période de vol des imagos ;
- une corrélation positive entre le nombre de gentianes et le nombre d'œufs pondus pour un même imago (information intéressante dans des perspectives de gestion) ;
- une relation positive entre le nombre de gentianes et la présence de fourmis.

Suivi 2016 des populations de *Maculinea alcon alcon* :

Huit populations (stations témoins) ont fait l'objet d'un suivi, avec un bilan plutôt négatif par rapport à 2015 (2081 hampes de gentianes pneumonanthes ; 6228 œufs). Néanmoins, une nouvelle population a été recensée dans le bassin de Savigné.

Alain CAMA demande si la fauche des allées communales a été réalisée conformément aux préconisations (contrairement à 2015).

Renaud BAETA et Olivier RIQUET précisent que tout s'est déroulé conformément à leur calendrier ; néanmoins, une dynamique de population négative a été détectée.

En complément, ils précisent que la plus importante métapopulation de *Maculinea alcon alcon* sur les landes de la Soubrossière n'est pas étudiée, car le propriétaire refuse de délivrer toute autorisation.

Gabriel MICHELIN évoque la question des moyens de suivi les plus efficaces pour *Maculinea alcon alcon* : suivre les imagos, les gentianes et les œufs ?

Renaud BAETA précise que les œufs sont probablement le moyen le plus efficace pour détecter la présence de l'espèce et pour suivre l'évolution de la population à condition de connaître le pic de vol des imagos.

Pour finir, en écho à la problématique de disparitions de stations évoquées en séance par Renaud BAETA, Serge GRESSETTE précise qu'une station de *Maculinea alcon alcon* (ou de *Maculinea* en général) est considérée comme éteinte quand le suivi annuel est négatif trois années de suite.

4. Tournée des actions régionales : réalisation 2016 et projets 2017

PNR Loire-Anjou-Touraine :

En 2016, le site des Chicots a été classé en ZNIEFF de type 1 (agrandissement d'une ZNIEFF existante).

Une parcelle à *Maculinea teleius* en vallée du Changeon est en projet de vente (acquisition par le Centre – Val de Loire).

De manière générale, une exposition sur les insectes a été réalisée avec la collaboration de l'Entomologie Tourangelle et Ligérienne, avec des panneaux spécifiques sur les *Maculinea*.

Pour 2017, le PNR prévoit le suivi de la population de *Maculinea teleius* et aimerait actualiser les stations de *Maculinea arion* sur la vallée du Changeon (site Natura 2000).

CPIE Touraine-Val de Loire :

Depuis 3 ans, le CPIE conduit des travaux de restauration et d'entretien (pâturage et entretien mécanique) de pelouses calcicoles sur les coteaux de la Vienne (10 sites). Ces opérations sont favorables à la population de *Maculinea arion*. En 2017, le CPIE poursuivra les prospections sur *M. arion*.

CDPNE

Le CDPNE assure une veille sur les secteurs de landes du Loir-et-Cher.

Indre Nature :

Pour 2016, le suivi de *Maculinea teleius* sur le marais de Jean-Varenne a fait apparaître une absence inquiétante de l'espèce qui s'inscrit dans une tendance générale à la baisse. Les conditions météorologiques exceptionnelles du printemps font partie des raisons évoquées ; en effet, la Sanguisorbe officinale était très peu développée début juillet.

L'entretien du marais apparaît également comme une nécessité à réaliser sur les prochains mois (développement des saulaies, colonisation des prairies de fauche par mégaphorbiaies, cladiaies). Le brûlis et l'entretien sont les solutions évoquées pour assurer la conservation de *Maculinea teleius*.

IRBI :

Jean-Luc MERCIER indique qu'il est en contact avec le GRETIA et le Cen Pays de Loire pour des identifications.

ANEPE Caudalis :

En 2017, le suivi et des prospections complémentaires sont envisagées dans la continuité des années précédentes.

Perche Nature :

Pour 2017, un état des lieux sur *Maculinea arion* est envisagé sur la vallée du Loir et ses affluents.

Cen Loir-et-Cher :

En complément de Perche Nature, des prospections ont mis en évidence *Maculinea arion* sur un nouveau site du Cen à Coutures-sur-Loir.

De même, en vallée du Cher, 4 à 5 nouveaux sites ont été trouvés complétant la répartition sur cet axe.

En 2017, une veille opportuniste lors des sorties de terrain est envisagée.

Nature 18 :

En 2016, pas de financement dédié sur les *Maculinea*, mais des chantiers écovolontaires ont concerné des pelouses calcicoles gérées par l'association ; des observations de *Maculinea arion* ont été réalisées par le réseau de bénévoles dans ce cadre.

En 2017, la restauration des pelouses calcicoles se poursuit ; des prospections sur *Maculinea alcon* et *Maculinea arion* (à l'Est de Bourges) sont prévues.

5. Cen Centre-Val de Loire : réalisations 2016 et projets 2017

Les équipes du Cen Centre-Val de Loire ont porté et développé les actions suivantes :

Protection de sites

18 : Démarche en cours sur le marais de La Celle (*M alcon*)

18 : Projet d'extension sur les Chaumes du Vernillet et Vallée aux lièvres à Lapan (*M arion*)

37 : Démarche sur la vallée du Changeon (avec le PNR LAT) : projet d'acquisition d'une première parcelle (*M teleius*).

Alain Cama précise qu'il a sensibilisé les maires de Benais et La Chapelle-sur-Loire à la protection des papillons en général et des *Maculinea* en particulier.

Rédaction de plan de gestion (validé ou en cours validation)

18 : Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale Chaumes du Verniller (*M. arion*)

28 : Côte de Boncourt (*M. arion*)

37 : Notice de gestion de la Butte tourbeuse de la Raguennerie (*M.alcon*)

37 : Plan de gestion des Pelouses du Château d'Amirette (*site de mesures compensatoires à proximité de population de M. arion*)

Publications

L'article sur la CMR des Puys du Chinonais a été publié dans Alexanor. Antoine Lévêque propose qu'il soit mis en ligne en pdf sur le site du PNA *Maculinea*.

Valorisation

Production d'une série de films sur la gestion des milieux naturels dans l'Indre-et-Loire (dossier fondation Lisea) dont un volet sur les pelouses calcicoles, montré en séance : <https://www.youtube.com/watch?v=BkxJlsGrl7s>

Animation du PRA

- Prospection *Maculinea arion* sur le département du Cher (18)

– Deux secteurs géographiques : Sancerrois & vallée du Cher (au Sud de Saint-Florent-sur-Cher) ;

– 13 communes et 18 sites prospectés ;

– Résultats :

absence confirmée de *Maculinea arion* sur le Sancerrois et découverte de 3 sites sur la vallée du Cher. La commune de St Loup des Chaumes constitue la limite Sud du noyau vallée du Cher. En complément, quelques belles découvertes : *Plebejus argyrognomon*, *Minois dryas*, *Argynnis aglaja*, *Thymelicus acteon*, *Zygaena fausta*, *Z. ephialtes*, *Z. carniolica*, *Aglaope infausta*, *Isophya pyrenea*, *Bicolorana bicolor*, *Modicogryllus bordigalensis*, *Meconema meridionale*.

- Site du marais de la Celle (18) – site à *Maculineaalconalcon*

– Chantier écovolontaire le 5 mars 2016 avec 15 participants et réouverture de 400 m² ;

– découverte du papillon et de sa plante-hôte le 8 août 2016 auprès des participants et habitants de la commune ;

– suivi de la population deux années après un état des lieux : avec un bilan positif, le nombre d'œufs a été multiplié par 3 (2738 contre 865 en 2014) et le nombre de gentianes par 4 (788 contre 197) ;

– discussion sur la protection est à poursuivre (qui reste à aboutir avec le conseil municipal).

- Collecte et intégration des données sur l'année 2016

– Envoi début 2016 à l'OPIE du jeu de données régionales ;

– collecte auprès du réseau régional pour les données 2015 a été pleinement réalisée ;

– restant à intégrer : SEPANT (observations 2016), Nature 18 (2013-2016), Indre Nature (*M. teleius* – 2013-2015) & Cen Loir-et-Cher (*Maculinea arion*, 2016) ;

Deux cartes ont été mises à jour en 2016 : *M. arion* et *M.alconalcon*

- Ressource documentaire

– 64 références centralisées.

Pour 2017, l'animateur du PRA *Maculinea* prévoit :

– Bilan de l'exécution du PRA *Maculinea* sur la période 2012-2016

– Mise à jour en 2017 des cartes de répartition des *Maculinea* en région Centre – Val de Loire (collecte au préalable des données)

– Suivi population *Malconalcon* du marais de La Celle - 18

– 2 journées de prospection *M. arion* sur la vallée du Cher (au Nord de Saint-Florent-sur-Cher jusqu'à Allouis) et à l'Est de Bourges (autour du polygone)

Le Comité de pilotage se termine à 12h15.